

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 27 novembre 2015

Présents : Tous les membres en exercice

Absent Excusé : BOELDIEU Hervé

Absents : MOUILLARD Norbert CARLIER Corine

Une minute de silence est observée pour rendre hommage aux victimes des attentats du 13/11/2015.

Compte rendu de la réunion du 15/09/2015 Approuvé

Secrétaire de séance : Céline Evangelaire

Salon de Coiffure : Le maire informe que le bail sera signé le 11/12/2015

Anciennes chaises : Elles sont en vente (2 lots vendus)

RPC : Le maire informe que 3 architectes ont été sélectionnés, et doivent présenter leur projet

Effectif classe Maternelle : Monsieur le maire explique qu'il a fait part du problème à la Com de Com Authie Maye. Rappelle que lorsque la question avait été posée aux instituteurs, ils avaient répondu que "ils géraient".

Lors du dernier conseil d'école on apprend que ça ne va pas.

Le règlement sera changé pour l'accueil des enfants l'année prochaine, pour cette année les enfants vont être répartis. Il n'y a pas de recrutement prévu.

Agence Postale : La question de la gestion de l'agence postale a été exposée à la Com de Com Authie Maye

Projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunal de la Somme (SDCI)

Le SDCI consiste au regroupement de Communautés de Communes, pour atteindre un minimum de 15 000 habitants.

La Com de Com Authie Maye bénéficie d'un nombre suffisant d'habitant mais Nouvion et Ailly le Haut le Clocher doivent se regrouper.

Le projet qui nous concerne consiste au regroupement de la Com de Com Authie Maye Com de Com de Nouvion et la Com de Com de Ailly le Haut Clocher, avec un total de délégués de 97 et 2 délégués pour la commune.

Ce projet est présenté par les services de l'état qui nous demande de ce prononcer sur le sujet.

Ce projet a été approuvé par la Com de Com Authie Maye.

Il existe des différence de compétences entre ces Communautés de Communes : Scolaire, Voirie, Ordures Ménagères.

Le maire expose que les regroupements auront lieu de toute façon, et que c'est de notre intérêt de se regrouper pour être plus "fort" vis à vis des autres regroupement (comme Abbeville) mais avec le maintien de 3 délégués pour représenter la

commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et vote à main levée avec 9 pour 3 abstentions et 0 contre se prononce favorablement pour le projet de SDCI avec le maintien de 3 délégués pour la Commune de VRON.

Convention d'Occupation des locaux :

Le maire donne lecture de convention de mise à disposition des biens et d'équipements des locaux scolaires entre la commune et la Com de Com Authie Maye.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable en précisant sur cette convention que :

" la convention prendra fin dès le parfait transport à la nouvelle construction"

" lors de réalisation de travaux sur les immeubles mis à disposition l'avis du maire devra être sollicité."

"Et un état des lieux sera effectué à la fin de la mise à disposition".

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et autorise le maire à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Le maire donne lecture de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux pour l'organisation des temps d'accueil périscolaire. La salle des fêtes le foyer et le stade sont utilisés.

Les locaux sont mis à disposition aux jours et heures précisés par l'utilisateur, réserve étant faite ici lorsqu'il y a un besoin exceptionnel par ou pour les besoins de la commune.

Les frais de fonctionnement (eau électricité chauffage) un forfait à hauteur de 630.00 Euros par an sera pris en charge par la Com de Com Authie Maye. Un état annuel des frais de nettoyage sera réalisé au prorata du temps occupé.

Le conseil Municipal émet un avis favorable et autorise monsieur le maire à signer la dite convention.

Régime Indemnitaire des Agents :

Le Maire informe que le régime indemnitaire qui est en place est abrogé et est remplacé au 01/01/2016 par le Régime Indemnitaire des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) Ce changement consiste à une harmonisation des différentes indemnités existante . Les agents sont classés par groupe dans leur cadre d'emploi. Ce nouveau régime indemnitaire se compose en deux partie , une indemnité liée aux fonctions et l'engagement professionnel.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Convention GRDF :

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour occupation domaniale ayant pour objet : L'installation et l'Hébergement d'Equipement de Télérelevé en Hauteur cette convention a pour but de déterminer les conditions d'installation et d'hébergement des équipements de télé relève des compteurs gaz de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable et autorise monsieur le maire à signer la convention.

Subvention du Fonds Nationale de Prévention :

Le maire informe qu'il faut délibérer pour solliciter la subvention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement de cette mission par le Centre de Gestion de Fonction Publique
Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le maire à présenter une demande de subvention au FNP et autorise le maire à signer les documents correspondants avec le FNP.

Plan de circulation : En cours

Convention de mise à disposition du personnel :

Monsieur le maire informe qu'une convention de mise à disposition doit être signée avec la Com de Com Authie Maye pour Monsieur Olivier Boulanger qui effectue des heures pour la Com de Com et une convention de mise à disposition pour

Madame Catherine Jules qui effectue des heures pour la commune.
Le conseil Municipal émet un avis favorable et autorise monsieur le maire à signer les dites conventions.

Convention PUP :

Le maire expose à l'assemblée que des conventions PUP (Projet Urbain Partenarial) peuvent être signées avec des propriétaires mettant à la charge les équipements publics réalisés par la collectivité. Elle ne peut être mise en oeuvre que dans les zones U et AU du PLU. Ce qui permet à la commune d'être remboursé du montant des dépenses réalisées pour l'installation d'équipements publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable et autorise monsieur le maire à signer les conventions PUP qui pourraient être établies si besoin.

Colis des Aînés : Préparation le Vendredi 18/12 à 20h00

Distribution le 19/12

Le Colis a été effectué par l'entreprise Beurain.

Coût d'un colis simple entre 25 et 28 Euros

Monsieur le maire fait part d'un devis de l'entreprise Beurain pour le chauffage au foyer, mis en attente de recevoir l'étude de la FDE pour les économies d'énergie

Devis Broyeuse : Réception de 2 devis concernant l'achat d'une broyeuse

Ets Deboffe : 3000.00 HT et Loxagri : 1760.00 Euros

Après délibération le choix se porte sur le Kubota (voir avec Olivier)

Route des Challenges : Le projet est vu en commission de voirie. Pour le financement il faudra voir avec la banque

Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur Delenclos Alain présente le PCS de la commune qu'il a élaboré

Le Conseil Municipal doit l'approuver après avoir pris connaissance du dossier

le conseil municipal approuve le PCS.

Remboursement Caution :

Le maire expose à l'assemblée qu'un appartement de l'ancien presbytère s'est libéré au 15/11/2015. Après l'état des lieux effectué par Dominique Lecerf le 18/11/2015, l'appartement est en bon état et la caution peut être restituée.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Location Logement 1er Etage Ancien Presbytère

Le maire informe que le logement du 1er étage est libre et peut être reloué, après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer le loyer à 370.00 euros par mois avec un mois de caution et garants exigés. Les frais de bail seront pour moitié à la charge du locataire, le conseil municipal autorise le maire à signer le bail.

Monsieur le Maire informe que la commission de sécurité à la Sous Préfecture se réunit le 16/12 pour le dossier de la Flambée, Le Clos du Moulin, et la Pharmacie

Questions Diverses

Monsieur Claude GARBE : Plantations Lotissement ?

Commission Embellissement : Voir Problème de fleurs

Monsieur Patrick SOUBRY : fait part que le matériel de tonte est vieillissant

Demande de mettre les croix sur les panneaux du lotissement

Fait part que la Com de Com Authie Maye est à la recherche de terrain en Zone Artisanale en bordure de route environ 10h (terre à côté de Pasquier) Dossier à suivre

La commission prospective se réunira début janvier pour d'éventuel échange de terre.

Monsieur Christophe Gobert : Arbre de Noël le 12/12/2015

Monsieur Gérard Devillepoix : Défense Incendie ?

Monsieur Dominique Lecerf : Référents Sécurité ?

Madame Céline Evangelaire : Concernant l'emplacement des locaux de la Com de Com Authie Maye, vu le SDCI est il judicieux ? Et le fait que l'on fasse des travaux dans ces locaux.

A compter de janvier la mairie sera fermée au public le mardi et le vendredi après midi.

Les vœux du maire auront lieu le 10/01/2016 à 11h00
Séance levée à 23h30

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait , le 10 décembre 2015

